



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION FOOTBALL EDUCATIF PV N° 5 du 07-10-2025

Présidence : Sophie CHARRUET

Assiste à la séance : Laurent ABRACHY (CTD DAP)

Présents : Daniel CHABERT, Sophie CHARRUET, James SANTANA, Michel PELLETIER, Sébastien ROCHAT

Excusé :

Absents non excusés : Sylvain AUZET

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 13H15

Ordre du jour.

- Courriers
- Suivi des compétitions

La commission valide le PV n° 4 du 30/09/2025.



PÔLE TECHNIQUE

COURRIERS

- Courriel du 30/09/2025 d'Oraison Sp : Organisation plateau amical U11 le 04/05/2025. Lu et noté ;
- Courriel du 25/09/2025 du FC Sisteron : Absence de l'équipe U11 au plateau de La Roche de 27/09/2025. Lu et noté ;
- Courriel du 01/10/2025 de l'AFC Sainte Tulle Pierrevert : Organisation plateau dans le cadre d'Octobre rose le 04/10/2025. Lu et noté ;
- Courriel du 02/10/2025 de l'US Moyenne Durance : Contestation PV 3 et 4. Lu et noté ;
- Courriel du 03/10/2025 du CA Digne 04 F : Envoi feuilles de présences plateau U11 du 20/09/2025. Lu et noté ;
- Courriel du 06/10/2025 du CA Digne 04 F : Demande modification horaire rencontre U13 du 11/10/2025. Lu et noté, nécessaire fait ;
- Courriel du 06/10/2025 de l'Académie Sp Alpes : Suppression engagement équipe 4 U9. Lu et noté, nécessaire fait ;
- Courriel du 06/10/2025 de l'AS Valensole Greoux : Modification lieu (Vinon) rencontre U13 poule D du 11/10/2025 contre l'AS Saint André. Lu et noté, manque accord club de Vinon pour le prêt de leur installation ;
- Courriel du 07/10/2025 de l'AS Saint André : Accord modification lieu (Vinon) rencontre U13 poule D du 11/10/2025 contre l'AS Valensole Greoux. Lu et noté, manque accord club de Vinon pour le prêt de leur installation.

RETOUR CSR

- RAS

SUIVI DES COMPETITIONS

Toute correspondance doit-être adressée sur la messagerie officielle du secrétariat du District des Alpes par les messageries officielles des clubs. Aucune demande via les messageries personnelles ne sera prise en compte.

Pour toutes modifications d'engagements d'équipes U6/U7, U8/U9 et U10/U11 doivent parvenir sur la messagerie officielle du secrétariat du District des Alpes via les messageries des clubs pour le 27/10/2025 délai de rigueur.

CRITERIUM U13

RAPPEL : En cas de forfait d'une équipe 2 ou plus les équipes 3 ou plus seront déclarés forfait (exemple : club A 2 forfaits, les équipes 3 et 4 seront également forfait)

Accession (Brassage)

- Journée 1 du 20/09/2025
- Poule A
 - Match n° 54716594, CA Digne 04 F1 – LARAGNE sp 1 : **Reprogrammé le 15/11/2025 à 14h00.**



PÔLE TECHNIQUE

➤ Journée 3 du 11/10/2025

➤ Poule A

- Match n° 54716604, Académie Sp Alpes 1 – LARAGNE Sp 1 : **La rencontre se jouera à 16h30 sur le terrain de LARAGNE, accord des 2 clubs.**

Départemental (Brassage)

➤ Journée 1 du 20/09/2025

➤ Poule A

- Match n° 54716617, AF CHAMPSAUR VALGAU 1 – LARAGNE Sp 2 : **Reprogrammé le 15/10/2025 à 14h00.**

➤ Journée 3 du 11/10/2025

➤ Poule B

- Match n° 54717685, US MOYENNE DURANCE 2 – FC LA SAULCE 1 : **Reprogrammée à 15h30**

➤ Poule C

- Match n° 54717719, US MOYENNE DURANCE 3 – O CHORGES 3 : **Reprogrammée à 15h30.**

➤ Poule D

- Match n° 54717745, US MOYENNE DURANCE 4 – CA DIGNE 04 F 2 : **Reprogrammée à 14h00.**

➤ Journée 5 du 22/11/2025

➤ Poule C

- Match n° 54717726, FC BARCELONNETTE 1 – AF CHAMPSAUR VALGAU 2 : **Rencontre avancée au 18/10/2025, accord des 2 clubs.**

➤ Journée 7 du 13/12/2025

➤ Poule C

- Match n° 54717733, FC BARCELONNETTE 1 – US MOYENNE DURANCE 3 : **Rencontre avancée au 25/10/2025, accord des 2 clubs.**

U11

Journée du 27/09/2025

➤ Plateau "Classique"

✓ Site 3 à Manosque :

- Manque feuilles de plateau, et de présence de EP MANOSQUE, AFC SAINTE TULLE-PIERREVERT. **La commission demande au club l'EP MANOSQUE de nous faire parvenir les documents pour le lundi 06/10/2025 délai de rigueur. En l'absence des documents demandés, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

○ Site 7 à Embrun :

- Manque feuilles de plateau, et de présence de AS EMBRUN, l'US MOYENNE DURANCE. **La commission demande au club l'AS EMBRUN de nous faire parvenir les documents pour le lundi 06/10/2025 délai de rigueur. En l'absence des documents demandés, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

➤ Journée du 11/10/2025

➤ Plateau "Jour de Coupe"

✓ Site 1 à Gap :

- GAP Foot 05 1, FC SISTERON 2, AF CHAMPSAUR VALGAU 1, US VEYNES SERRES 1.

✓ Site 2 à Laragne :

- LARAGNE Sp, GAP Foot 05 2, AF CHAMPSAUR VALGAU 2, FC VOLONNE 1.

✓ Site 3 à Embrun :

- AS EMBRUN, GAP Foot 05 3, LA ROCHE Sp, L'ARGENTIERE Sp F.



PÔLE TECHNIQUE

- ✓ **Site 4 à Eygliers :**
 - SAINT CREPIN EYGLIERS Sp 1, GAP Foot 05 4, ASF TALLARD, O BRIANCON SERRE CHE
- ✓ **Site 5 à Chorges :**
 - O CHORGES, GAP Foot 05 5, FC BARCELONNETTE, L'ARGENTIERE Sp 1.
- ✓ **Site 6 à La Saulce :**
 - FC LA SAULCE, GAP Foot 05 6, US MOYENNE DURANCE 3.
- ✓ **Site 7 à Sisteron :**
 - FC SISTERON 1, US MOYENNE DURANCE 1, ACADEMIE Sp ALPES 1.
- ✓ **Site 8 à Volx :**
 - US VIVO 04 1, CA DIGNE 04 F 2, FC SISTERON 3, SC VINON 2.
- ✓ **Site 9 à Peyruis :**
 - US MOYENNE DURANCE 2, EP MANOSQUE 2, SC VINON 1, ACADEMIE Sp ALPES 3.
- ✓ **Site 10 à Oraison :**
 - ORAISON Sp, US VIVO 04 2, ACADEMIE Sp ALPES 2, AFC SAINTE TULLE-PIERREVERT 2,
- ✓ **Site 11 à Forcalquier :**
 - AS FORCALQUIER, AS VALENTOLE GREOUX 2, CA DIGNE 04 F 1, GJ BASSIN DU LARGUE.
- ✓ **Site 12 à Sainte Tulle :**
 - AFC SAINTE TULLE-PIERREVERT 1, AS VALENTOLE GREOUX 1, EP MANOSQUE 1, US MOYENNE DURANCE 4.

U9

Journée du 27/09/2025

- **Plateau "Classique"**
- ✓ **Site 1 à Briançon :**
 - Manque la feuille de plateau et les feuilles de présences. **La commission demande au club l'O BRIANCON SERRE CHE de nous faire parvenir les documents pour le lundi 06/10/2025 délai de rigueur. En l'absence des documents demandés la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- ✓ **Site 2 à Saint Bonnet :**
 - Manque la feuille de plateau et les feuilles de présences. **La commission demande au club de l'AF CHAMPSAUR VALGAU de nous faire parvenir les documents pour le lundi 06/10/2025 délai de rigueur. Reçues.**
 - Manque feuille de présence de GAP. **La commission demande au club de GAP Foot 05 de nous faire parvenir le document pour le lundi 13/10/25 délai de rigueur.**
- ✓ **Site 5 à Saint Auban :**
 - Manque la feuille de plateau et les feuilles de présences. **La commission demande au club de l'US MOYENNE DURANCE de nous faire parvenir les documents pour le lundi 06/10/2025 délai de rigueur. Reçues.**
 - **Site 5 à Saint Auban :** Absence non prévenues des clubs de l'AS VALENTOLE GREOUX et de SC VINON. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- ✓ **Site 6 à Digne :**
 - Manque la feuille de plateau et les feuilles de présences. **La commission demande au club du CA DIGNE 04 F de nous faire parvenir les documents pour le lundi 06/10/2025 délai de rigueur. Reçues.**
 - Manque feuille de présence de ASF TALLARD. **La commission demande au club de ASF TALLARD de nous fournir le document pour le lundi 13/10/25 délai de rigueur.**

Journée du 11/10/2025

- **Plateau "Classique"**
- ✓ **Site 1 à L'Argentière :**
 -



PÔLE TECHNIQUE

- ✓ Site 2 à La Roche :
-
- ✓ Site 3 à Tallard :
-
- ✓ Site 4 à Volonne :
-
- ✓ Site 5 à Vinon :
-
- ✓ Site 6 à Dauphin :
-

U7

Journée du 11/10/2025

- Plateau "Classique"
- ✓ Site 1 à Manosque :
-
- ✓ Site 2 à Digne :
-
- ✓ Site 3 à Saint-Bonnet :
-
- ✓ Site 4 à La Batie :
-

La séance est levée à 14H15

Prochaine réunion : Mardi 14/10/2025 en visioconférence à 13H15.

Présidente de la commission
Sophie CHARRUET

Secrétaire de séance
Michel PELLETIER